

Délibération n°2020-029 Comité syndical du 25 septembre 2020

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU, VICE-PRESIDENTS PARMI LES DELEGUES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué le 17 septembre 2020, s'est réuni à la Maison du Département à Quimper, le 25 septembre 2020.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires Nombre de voix délibératives : 20

- Nombre de délégués titulaires présents : 13
- Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 2
- Nombre de délégués titulaires excusés non représentés par leur suppléant et n'ayant pas donné pouvoir: 3

Représentant 16 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Suite aux élections municipales et communautaires, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ont procédé à la désignation des délégués titulaires et suppléants du Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille.

Pour Concarneau Cornouaille Agglomération :

Titulaires	Suppléants
Marc BIGOT	Annick MARTIN
Michel LOUSSOUARN	Yannick SELLIN

Pour la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud :

Titulaires	Suppléants
Jean-Luc TANNEAU	Daniel LE PRAT
Christine ZAMUNER	Eric JOUSSEAUME
Yannick LE MOIGNE	Cyrille LE CLEACH
Gwénola LE TROADEC	Jean-Marc BREN

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le 2 9 SEP. 2020

ID: 029-200076669-20200925-2020_029-DE

2.9 SEP 2020

Pour Douarnenez Communauté :

Titulaire	Suppléant
Philippe AUDURIER	Marc RAHER

La Communauté de Commune du Cap Sizun :

Titulaire	Suppléant
Yvan MOULLEC	Eric BOSSER

L'article 6.1 des statuts prévoir que le Comité syndical élit parmi ses membres un Bureau composé d'un Président et de sept Vice-présidents comme suit :

- Un président et un Vice-président, parmi les délégués désignés par l'Assemblée départementale
- Deux Vice-présidents parmi les délégués désignés par l'Assemblée régionale
- Un Vice-président parmi les délégués désignés par l'assemblée communautaire de Concarneau
 Cornouaille Agglomération
- Un Vice-président parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de la communauté de communes du Pays Bigouden Sud
- Un Vice-président parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de la communauté de communes Cap-Sizun – Pointe du raz
- Un Vice-président parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de la communauté de communes Douarnenez Communauté.

Il y a donc lieu de procéder à l'élection des membres du Bureau, Vice-présidents parmi les délégués des EPCI nouvellement désignés.

Le Président propose de procéder à un vote à main levée et demande si des membres du Comité syndical s'y opposent. Aucune opposition au vote à main levée n'est exprimée.

En conséquence,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération en date du 23 juillet 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud en date du 28 juillet 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Douarnenez Communauté en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cap Sizun en date du 30 juillet 2020 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte et en particulier son article 6;

Le Comité syndical:

PROCEDE

A l'élection des Vice-présidents du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille parmi les délégués des EPCI nouvellement désignés :

Envoyé en préfecture le 29/09/2020 Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le 2 9 SEP. 2020 ID: 029-200076669-20200925-2020_029-DE

Election d'un Vice-président parmi les délégués désignés par le consencement de le consencement de le consencement de la consence de la consene de la con

M. Marc BIGOT s'est déclaré candidat.

Votes contre : 0 Abstentions : 0 Votes pour : 15

M. Marc BIGOT est élu membre du Bureau, Vice-président à l'unanimité

 Election d'un Vice-président parmi les délégués désignés par le Conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Bigouden Sud

M. Jean-Luc TANNEAU s'est déclaré candidat.

Votes contre: 0 Abstentions: 0 Votes pour: 15

M. Jean-Luc TANNEAU est élu membre du Bureau, Vice-président à L'unanimité

 Election d'un Vice-président parmi les délégués désignés par le Conseil communautaire de la communauté de communes Cap Sizun – pointe du Raz

M. Yvan MOULLEC s'est déclaré candidat.

Votes contre : 0 Abstentions : 0 Votes pour : 15

M. Yvan MOULLEC est élu membre du Bureau, Vice-président à l'unanimité

• Election d'un Vice-président parmi les délégués désignés par le Conseil communautaire de Douarnenez Communauté

M. Philippe AUDURIER s'est déclaré candidat.

Votes contre : 0 Abstentions : 0 Votes pour : 15

M. Philippe AUDURIER est élu membre du Bureau Vice-président à l'unanimité

Sont proclamés Vice-présidents et immédiatement installés :

- M. Marc BIGOT

- M. Jean-Luc TANNEAU

M. Philippe AUDURIER

- M. Yvan MOULLEC

Le Président du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille,

Michaël QUERNEZ

2 ± SEP, 2020

Envoyé en préfecture le 29/09/2020 Reçu en préfecture le 29/09/2020 Affiché le

ID: 029-200076669-20200925-2020_029-DE